

Le 22 avril 2009

Communiqué de presse

<p style="text-align: center;"><b>HYGIENE DE VIE ET SECURITE ROUTIERE</b> <b>PREVENTION DES ADDICTIONS</b> <b>DANS LE TRANSPORT ROUTIER</b></p>
---

Les fédérations et organisations professionnelles du transport routier d'Auvergne (1) en partenariat avec les organismes de prévention de la région Auvergne (2) s'engagent dans une campagne originale de prévention :

**« Hygiène de vie et sécurité routière –**

**Prévention des addictions dans le transport routier »**

Une **charte régionale** « Hygiène de vie et sécurité routière-Prévention des addictions dans le transport routier », signée le 22 avril, marque le lancement de cette campagne de prévention.

A travers cette charte, les partenaires s'engagent à :

- mettre en commun leurs moyens pour sensibiliser les entreprises et leurs salariés à la prévention et en particulier à l'hygiène de vie, le sommeil, l'alimentation, les addictions (tabac, alcool, drogues)....
- faire bénéficier 1500 salariés de cette action de sensibilisation et prévention la première année
- accompagner des chefs d'entreprises confrontés à ces situations « à risques » et désireux d'engager une action de prévention.

Le secteur du transport routier et des activités auxiliaires rassemblent en Auvergne plus de 11000 salariés dont 8500 conducteurs, dans 860 établissements dont 70% ont moins de 10 salariés.

Plus que d'autres secteurs, le transport routier doit veiller à la bonne santé de ses salariés et plus particulièrement de ses conducteurs. Or, si la prévention passe par un suivi médical approprié, elle dépend avant tout d'une sensibilisation et d'une meilleure information des salariés.

C'est dans le cadre d'un groupe de réflexion « hygiène et sécurité », au sein du Comité Régional de Formation Professionnelle des Transports et de la Logistique de l'AFT-IFTIM, qu'il a été conclu la nécessité d'engager une action de sensibilisation et de prévention des personnels sur l'hygiène de vie et les addictions.

En effet, lors de ces réunions, les chefs d'entreprises ont fait état de l'évolution du comportement de certains conducteurs. Certaines pratiques (déséquilibre alimentaire, manque de sommeil, tabagisme, usage d'alcools ou de stupéfiants, ou encore usage abusif du téléphone portable...), peuvent générer des risques graves pour la santé et la sécurité des personnes et engager la responsabilité des entreprises et de leurs responsables.

(1) Chambre Syndicale du Déménagement (CSD), Fédération Nationale des Transports routiers de Marchandises(FNTR), Fédération Nationale des Transports routiers de Voyageurs(FNTV), Transports et Logistique de France (TLF), Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (groupe AFT-IFTIM)

(2) Groupement régional de santé publique, Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Direction Régionale de l'Equipement, Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire et du Puy de Dôme, CRAM Auvergne

Sujets d'autant plus délicats à aborder qu'ils sont à la frontière de la vie privée et professionnelle. Il ne s'agit pas de vouloir inquiéter, alors que le nombre d'accidents impliquant des poids lourds diminue depuis 10 ans, mais au contraire d'être conscient des risques et de maintenir la vigilance.

### **Pierre angulaire de la campagne de sensibilisation : un « kit prévention »**

La campagne de sensibilisation se veut avant tout souple et facile à mettre en oeuvre de façon à toucher un maximum d'entreprises et de salariés. Elle fait appel à la responsabilité et à l'intelligence de chacun.

Plus concrètement, elle se matérialise par la mise à disposition des entreprises d'un « **Kit prévention** ».

Le kit comprend :

- des affiches qui interpellent « *prévention des addictions dans le transport routier – maître de ma vie, maître de ma sécurité, je m'informe ...* »
- des cartons d'invitation à disposition des entreprises pour inviter leurs salariés à venir s'informer et s'auto-évaluer
- Des mémentos : pour connaître les bonnes pratiques et les bons contacts
- ainsi qu'un dispositif original de sensibilisation à partir de **deux modules vidéo interactifs** : l'un est destiné aux chefs d'entreprises, le second, mis en libre service dans les entreprises s'adresse aux conducteurs; le tout ayant pour support une clé USB.

Cependant, les entreprises intéressées par la démarche peuvent très bien organiser des réunions de personnel en s'appuyant sur les thèmes de cette campagne et utiliser le « kit prévention » comme outil de management. Elles peuvent également solliciter l'appui des médecins du travail et des spécialistes de la sécurité routière.

Le financement de cette campagne, qui représente un coût de plus de 30 000 euros, est pris en charge pour 50 % par le Groupement Régional de Santé Publique, l'autre moitié est répartie entre les PDASR (Allier/Cantal/Haute Loire et Puy de Dôme), l'AFT-IFTIM, la CRAM Auvergne, l'Observatoire régional de Sécurité Routière.

L'ensemble de cette action sera mesuré à travers un dispositif de connexion par internet permettant de connaître le nombre d'entreprises adhérentes à la charte régionale et le nombre de connexions aux modules par les salariés.

La performance de la campagne sera suivie par un comité de pilotage qui évaluera les résultats et mettra en place, si besoin, des axes de progrès pour atteindre les objectifs fixés : 1500 salariés sensibilisés d'ici fin 2009.

**Contact** : Xavier Muller Délégué régional AFT-IFTIM 04 73 98 07 01  
06 85 03 35 63  
[xmuller@aft-iftim.com](mailto:xmuller@aft-iftim.com)